

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-04

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

L'An deux Mil vingt et un

le 23 février 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Vanessa PANHALEUX, Vincent CHENU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Pierre-Eric GIROD, Rémi LEDOUX, Denis SIBILLE.

EXCUSES : Eric GERBER, Filipe GOMES, Patrick PIERRE

PROCURATIONS : Eric GERBER à Vincent CHENU, Filipe GOMES à Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL), une subvention pourra être accordée à la commune par l'Etat.

Les projets suivants sont proposés au Conseil :

- **Pose d'une VMC dans trois classes de l'école** : 40 000,00 € HT – 48 000,00 € TTC
- **Rénovation toiture Hôtel Restaurant** : 22 884,00 € HT – 27 460,80 € TTC
- **Création d'un démonstrateur de l'adaptation au changement climatique** au prix de 270 000.00 € HT ; 324 000,00 € TTC : Intégrer le grand cycle de l'eau et la cohérence écologique dans le réaménagement d'un espace capital de la commune : l'espace des Grassinières et les étangs communaux. Le réaménagement projeté permettra de pérenniser et diversifier les habitats naturels et les usages existants, d'améliorer les continuités écologiques et de sensibiliser les différents publics aux enjeux de la transition écologique, de la biodiversité et du changement climatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Monsieur BRUNET et Monsieur SIBILLE),

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de ces travaux ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention constituant le DSIL 2021
- **DETERMINE** le plan de financement ainsi :
 - **Pose d'une VMC dans trois classes de l'école : 40 000,00 € HT – 48 000,00 € TTC**

⌚	DETR	12 000,00 €
⌚	DSIL	20 000,00 €
⌚	Autofinancement	8 000,00 € HT - 16 000,00 €
	TTC	
 - **Rénovation toiture Hôtel Restaurant : 22 884,00 € HT – 27 460,80 € TTC**

⌚	DETR	6 865,20 €
⌚	DSIL	11 442,00 €
⌚	Autofinancement	4 576,80 € HT – 9 153,60 €
	TTC	
 - **Création d'un démonstrateur de l'adaptation au changement climatique**
au prix de 270 000,00 € HT ; 324 000,00 € TTC

⌚	DETR :	81 000,00 €
⌚	DSIL	87 971,00 €
⌚	ACTIV 2	47 029,00 €
⌚	Autofinancement	54 000,00 € HT - 108 000,00 €
	€ TTC	
- **CHARGE** le Maire de la poursuite des dossiers.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 25 février 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 01 MARS 2021
et Publication ou Notification
du 01 MARS 2021
Le Maire,



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-05

OBJET : PLAN DE RELANCE NUMERIQUE

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

L'An deux Mil vingt et un

le 23 février 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Vanessa PANHALEUX, Vincent CHENU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Pierre-Eric GIROD, Rémi LEDOUX, Denis SIBILLE.

EXCUSES : Eric GERBER, Filipe GOMES, Patrick PIERRE

PROCURATIONS : Eric GERBER à Vincent CHENU, Filipe GOMES à Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Dans le cadre du plan de relance présenté par le gouvernement, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficie d'un volet dédié au numérique pour l'éducation. Celui-ci va permettre aux communes qui souhaitent s'équiper en matériel numérique de pouvoir profiter d'un subventionnement pouvant aller jusqu'à 70% des dépenses engagées.

La commune souhaite se positionner pour l'équipement du socle numérique de base des écoles pour une classe – subventionné à 70% - et le financement de services et ressources numériques – subventionné à 50%.

Le projet d'équipement doit aller de pair avec la souscription à au moins une ressource ou service en ligne. Cela se traduit concrètement par la souscription à un abonnement d'ENT (Espace Numérique de Travail) cofinancé à 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans et par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'Avant-Projet Définitif de cet équipement ;
- **SOLLICITE** auprès du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports une subvention constituant le plan de relance numérique à hauteur maximale de 70% du coût hors taxes ;

➤ **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

- **Un volet Equipement pour un montant de 9 516,36 € HT – 11 419,63 € TTC**

- ✚ **Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports** 6 661,45 € HT
 - ✚ **Autofinancement** 2 854,91 € HT – 4 758,18 € TTC

- **Un volet service pour un montant de 1 600,00 € HT - 1 920,00 € TTC**

- ✚ **Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports** 800,00 € HT
 - ✚ **Autofinancement** 800,00 € HT - 1 120,00 € TTC

➤ **CHARGE** le Maire de la poursuite des dossiers.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 25 février 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture



le 01 MARS 2021
et Publication ou Notification
du 01 MARS 2021
Le Maire,



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-06

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN CONTRAT AIDE PEC POUR
MENAGE ET GARDERIE SCOLAIRE**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

L'An deux Mil vingt et un

le 23 février 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Vanessa PANHALEUX, Vincent CHENU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Pierre-Eric GIROD, Rémi LEDOUX, Denis SIBILLE.

EXCUSES : Eric GERBER, Filipe GOMES, Patrick PIERRE

PROCURATIONS : Eric GERBER à Vincent CHENU, Filipe GOMES à Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 octobre 2020 autorisant le recrutement d'un agent en contrat aidé CUI-PEC pour venir renforcer l'équipe du personnel de la cantine, de la garderie scolaire et du ménage suite à un accroissement d'activité lié à la mise en œuvre du protocole sanitaire. Il avait été proposé de la recruter sur la base de 30 heures aidée. Suite au départ de l'agent qui occupait ce poste, il convient de recruter une nouvelle personne. Il propose de modifier les conditions de recrutement.

Il précise que dans le cadre de ce contrat aidé, il est possible d'avoir une aide de 45 % du salaire brut pour une durée de travail de 26 heures hebdomadaire.

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** la décision de recruter un agent technique au service de la cantine et de la garderie scolaire à compter du 1^{er} mars 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » ;

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 6 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- **MODIFIE** la durée du travail à 26 heures par semaine ;
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 25 février 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture



le 01 MARS 2021
et Publication ou Notification
du 01 MARS 2021
Le Maire,



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-07

OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT D'UN AGENT TECHNIQUE CDD

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

L'An deux Mil vingt et un

le 23 février 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Vanessa PANHALEUX, Vincent CHENU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Pierre-Eric GIROD, Rémi LEDOUX, Denis SIBILLE.

EXCUSES : Eric GERBER, Filipe GOMES, Patrick PIERRE

PROCURATIONS : Eric GERBER à Vincent CHENU, Filipe GOMES à Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Madame Claudie LAPLANCHE prend fin le 31 mars 2021 et propose de renouveler son contrat contractuel pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'augmentation des tâches au sein des services techniques et notamment en garderie, cantine et ménage,

- **DECIDE** de renouveler le contrat à durée déterminée d'adjoint technique à raison de 27,72/35^{ème} pour une durée de 6 mois ; cet agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;
- **DIT** que l'agent contractuel bénéficiera du régime général de la Sécurité Sociale et sera affilié à l'IRCANTEC ;

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 26 février 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture



le - 1 MARS 2021
et Publication ou Notification
du - 1 MARS 2021

Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT**

Mairie

86800 SAVIGNY L'EVESCAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-08

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

L'An deux Mil vingt et un

le 23 février 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Vanessa PANHALEUX, Vincent CHENU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Pierre-Eric GIROD, Rémi LEDOUX, Denis SIBILLE.

EXCUSES : Eric GERBER, Filipe GOMES, Patrick PIERRE

PROCURATIONS : Eric GERBER à Vincent CHENU, Filipe GOMES à Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire explique au CONSEIL MUNICIPAL qu'afin de pourvoir au remplacement de l'agent occupant le poste de secrétaire de mairie, en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 15 mars 2021, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret N° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Vu le décret N° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De créer, à compter du **15 mars 2021**, un poste d'adjoint administratif à temps complet, échelon 1 de rémunération ;
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- D'autoriser le maire à recruter un agent contractuel dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires ;
- D'autoriser le maire à signer le contrat d'engagement ;
- D'inscrire au budget de la commune les crédits correspondants.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 26 février 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 1 MARS 2021
et Publication ou Notification
du 1 MARS 2021
Le Maire,




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-09

OBJET : CNP ASSURANCE - APPROBATION CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

L'An deux Mil vingt et un

le 23 février 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Vanessa PANHALEUX, Vincent CHENU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Pierre-Eric GIROD, Rémi LEDOUX, Denis SIBILLE.

EXCUSES : Eric GERBER, Filipe GOMES, Patrick PIERRE

PROCURATIONS : Eric GERBER à Vincent CHENU, Filipe GOMES à Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que par l'intermédiaire du CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de la Vienne, la collectivité est assurée auprès de la CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE (C.N.P.) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis des agents de la Collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1er janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2021.

Le taux de la prime pour l'année 2021 est fixé à : 5,18 %.

Aussi, après avoir pris connaissance du contrat proposé par la CNP et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** les conditions générales du contrat CNP version 2021 pour les agents de la collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L. prenant effet le 1er janvier 2021 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **ADOpte** les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2021 pour les agents de la collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L. ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour les agents de la collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Acte Rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le 01 MARS 2021
et Publication ou Notification
du 01 MARS 2021
Le Maire,



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 26 février 2021

Vincent CHENU, Maire



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-10

OBJET : EXONERATION DU LOYER DU RESTAURANT LE CORTO – MOIS DE FEVRIER 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

L'An deux Mil vingt et un

le 23 février 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Vanessa PANHALEUX, Vincent CHENU, Mathieu BILLAUD, Yohann BRUNET, Pierre-Eric GIROD, Rémi LEDOUX, Denis SIBILLE.

EXCUSES : Eric GERBER, Filipe GOMES, Patrick PIERRE

PROCURATIONS : Eric GERBER à Vincent CHENU, Filipe GOMES à Rémi LEDOUX, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER

Madame Virginie Deschamps est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire présente une nouvelle demande d'exonération de loyer de la part de Monsieur et Madame Rigau, gérants de l'hôtel-restaurant Le Corto.

Considérant la décision prise par le gouvernement pour endiguer l'épidémie de la COVID-19,

Considérant l'impact sur l'activité commerciale du bar-hôtel-restaurant Le Corto pour le mois de février 2021 ;

Considérant la continuité de certains services du bar-hôtel-restaurant Le Corto,

Considérant les éléments comptables demandés par la commune et fournis par Le Corto,

Le coût des exonérations supporté par la commune étant important, Monsieur le Maire propose au Conseil d'attendre les éléments comptables du mois de février pour décider sur l'exonération de ce mois. Madame Deschamps ajoute que la procédure pour l'exonération doit bien se faire sur l'étude du chiffre du mois faisant l'objet de la demande.

Madame Dumagnier propose qu'il soit voté une règle d'attribution de cette exonération, avec un taux suivants les chiffres donnés et qui permettrait d'attribuer cette aide sans passer par une délibération tous les mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Madame Dumagnier),

- **DECIDE** de reporter la décision sur l'attribution d'une exonération pour le mois de février 2021 et d'attendre les données comptables du mois de février pour se prononcer ;
- **DIT** qu'il sera étudié la possibilité d'établir une règle et un taux pour une attribution simplifiée de cette aide.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 2 mars 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture



le 04 MARS 2021

et Publication ou Notification

du 04 MARS 2021

Le Maire,